



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 12 septembre à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière et Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>c</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absente madame la conseillère Jocelyne Houle.

**CE-2007-1303 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 29 AOÛT 2007**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 29 août 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2007-1304 APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 33 - 25 092,78 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 35 - 344 730,14 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 34 - 4 875,73 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 32 - 1 399 669,56 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 33, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 35, la liste des réquisitions numéro 34 et la liste des embauches numéro 32 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 33	Pièces de comptes à payer	25 092,78 \$	27 au 31 août 2007
Liste PD numéro 35	Pièces de comptes à payer	344 730,14 \$	27 au 31 août 2007
Liste des réquisitions numéro 34	Pièces de comptes à payer	4 875,73 \$	27 au 31 août 2007
Liste des embauches numéro 32	Embauche de personnel temporaire	1 399 669,56 \$	20 au 24 août 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1305**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-32 - 220 807,08 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 AOÛT 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-32 d'un montant total de 220 807,08 \$ pour la période du 23 au 29 août 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1306**      **ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU - MANDAT ÉTUDE PRÉCONTRAT À LA VILLE DE QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** les démarches de la Ville de Gatineau ont été infructueuses après deux tentatives d'appel d'offres pour acquérir une solution en Ressources humaines/Paie intégrée;

**CONSIDÉRANT** la possibilité et les avantages pour la Ville de Gatineau de convenir d'un partenariat avec la Ville de Québec pour l'utilisation de son système de gestion des ressources humaines et de la paie;

**CONSIDÉRANT QU'**une étude précontrat doit être effectuée afin de préciser l'envergure du projet, élaborer les travaux d'implantation et d'intégration et établir les responsabilités et les coûts;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau devra utiliser un lien de communication performant pour l'exploitation de la solution de la Ville de Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) propose une solution performante et économique pour relier les villes entre elles;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux organismes sont visés par l'article 573.3 (2) de la *Loi sur les cités et villes* sur la fourniture de matériaux ou de services qui sont conclus avec un organisme à but non lucratif ou un organisme public;

**CONSIDÉRANT** l'urgence de trouver une solution Ressources humaines/Paie intégrée et l'implanter pour le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate la Ville de Québec pour octroyer une étude précontrat afin de statuer sur l'implantation, l'intégration et l'opération de la solution en Ressources humaines/Paie intégrée de la Ville de Québec et que les coûts de cette étude, établis à un montant de 60 000 \$ pour l'étude et à approximativement 15 000 \$ pour d'autres frais connexes à l'étude, soient assumés en entier par la Ville de Gatineau.

De plus, ce comité mandate le Module de l'administration et des finances pour négocier une entente de fourniture de services avec le Réseau d'informations scientifiques du Québec (RISQ) pour l'évaluation des besoins, soit le raccordement des réseaux, l'acquisition des fournitures, la mise en place du service de communication et l'utilisation d'une bande passante privée et dédiée entre les deux organismes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30284-001-55252	71 050,90 \$	Logiciel de gestion - Ressources humaines logiciel
04-13493	3 949,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1307

**AUTORISER LE PAIEMENT - FRAIS DE RÉPARATION DES REMORQUES - ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau consent à défrayer 70 % des coûts de réparation des dommages causés aux remorques de la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes lors des opérations de compaction des matières résiduelles au centre de récupération et de transbordement;

**CONSIDÉRANT QU'**une provision budgétaire de 3 \$ par tonne métrique de matières résiduelles enfouies depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006 a été prévue pour défrayer les coûts;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse des pièces justificatives fournies par la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes, le Service de l'environnement recommande le paiement d'un montant de 618 830,23 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à procéder au paiement des frais de réparation des remorques à la Régie intermunicipale Argenteuil-Deux-Montagnes jusqu'à concurrence du montant total de 618 830,23 \$, en plusieurs versements équivalant aux sommes déjà amassées à partir de la provision budgétaire.

**QUE** le trésorier soit autorisé à prévoir le montant nécessaire au budget 2008 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45112-451	618 830,23 \$	Déchets - Transbordement, transport, enfouissement - Frais enfouissement

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1308

**SOUSSION 2007 SP 059 - GENIVAR - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - SUIVI DES OUVRAGES DE RETENUE - BASSINS DE RÉTENTION - SERVICE D'INGÉNIERIE - 290 140,20 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Genivar, 500, boulevard Gréber, 3<sup>e</sup> étage, Gatineau Québec, J8T 7W3 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour l'application de mesures découlant de la *Loi et du Règlement sur la sécurité des barrages* pour tous les ouvrages de retenue situés sur le territoire de la ville de Gatineau au montant total de 290 140,20 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 juillet 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50011-001-55253	158 970,11 \$	Suivi des ouvrages de retenue des eaux ING 05 06 - Honoraires professionnels
06-30387-003-55254	115 892,86 \$	Drainage et bassin de rétention - Sécurité - Bassin de rétention
04-13493	15 277,23 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1309**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-34 - 108 771,67 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-34 d'un montant de 108 771,67 \$ pour la période du 28 août au 3 septembre 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1310**      **SOUMISSION 2007 SP 216 - LES ENTREPRISES CPM INC. - TRAITEMENT DES FISSURES 2007 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 96 057,90 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Entreprises CPM inc., 2950, rue des Fabricants, Terrebonne, Québec, J6Y 2A6 pour le traitement des fissures 2007 au prix de 2,76 \$ le mètre linéaire incluant les taxes jusqu'à concurrence d'un montant de 96 057,90 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 15 août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30385-004-55255	91 000,00 \$	Réfection du réseau routier - Scellement de fissures
04-13493	5 057,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1311**      **SOUMISSION 2007 SP 185 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RÉFECTION DES RUES - SECTEURS DE GATINEAU, DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 761 016,23 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec Ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux de réfection de rues dans les secteurs de Gatineau, de Buckingham et de Masson-Angers, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 1 761 016,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30385-002-55256	500 000,00 \$	Réfection du réseau routier – Secteur agricole
06-30385-001-55257	1 168 290,50 \$	Réfection du réseau routier – Réseau routier
04-13493	92 725,73 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1312

**SOUSSION 2007 SP 213 - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - RAPIÉÇAGE 2007 - ENSEMBLE DES SECTEURS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 991 347,91 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Lafarge Québec ltée, 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9 pour les travaux de rapiéçage sur diverses rues de la ville de Gatineau, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total approximatif de 991 347,91 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 20 août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30385-001-55258	939 148,81 \$	Réfection du réseau routier - Réseau routier
04-13493	52 199,10 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1313

**SOUSSION 2007 SP 144 - SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. - RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE - RUES HILLCREST, MAIN, LAVIOLETTE, MONDOUX, GOUIN ET GUAY - SERVICE D'INGÉNIERIE - 1 173 365,94 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE BELLEVUE ET DU LAC-BEAUCHAMP - RICHARD CÔTÉ ET AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Sanexen Services Environnementaux inc., 1471, boulevard Lionel-Boulet, suite 32, Varennes, Québec, J3X 1P7 pour les travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable sur les rues Hillcrest, Main, Laviolette, Mondoux, Gouin et Guay, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 1 173 365,94 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30384-022-55259	251 582,74 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Gouin
06-30384-021-55260	85 000,00 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Guay
06-30384-020-55261	575 000,00 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Aqueduc - Rues Laviolette et Mondoux
06-30384-019-55262	200 000,00 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Aqueduc Rues Hillcrest et Main
04-13493	61 783,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30384-017	50 555,08 \$		Réseaux d'égout et d'aqueduc - Égout - Rue Bérubé
06-30384-022		50 555,08 \$	Réseaux d'égout et d'aqueduc - Aqueduc - Rue Guoin

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1314

**SOUSSION 2007 SP 080 - DESSAU-SOPRIN INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD MALONEY EST - PHASE 1 - SERVICE D'INGÉNIERIE - 387 430 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Dessau-Soprin inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 5T6 pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance avec résidence pour le projet de « Réaménagement du boulevard Maloney Est - Phase 1 » pour un montant de 387 430 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 août 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30278-001-55263	367 030 \$	Honoraires professionnels - Boulevard Maloney Est - Honoraires professionnels
04-13493	20 400 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1315\*

Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2008-1590\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET RÉSIDENTIEL, DOMAINE CHAMBORD, PHASES 1 ET 2 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie CDM Construction a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation d'un réseau d'aqueduc et d'un réseau d'égout sanitaire ainsi qu'à la construction des rues (rues de type rural avec fossé et éclairage) portant les numéros de lot 3 985 003, 3 985 004, 3 985 005, 3 986 510 et 3 986 511 étant les phases 1 et 2 du projet Domaine Chambord;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie CDM Construction afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans le Domaine Chambord, phases 1 et 2 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie CDM Construction concernant le développement domiciliaire Domaine Chambord, sur les lots mentionnés ci-dessus et montrés aux plans préparés par Hugues St-Pierre, arpenteur-géomètre, le 16 mai 2007 et portant le numéro de dossier 80835, minute 39949-S et du 24 mai 2007 portant le numéro de dossier 80914, minute 39992-S;

- de ratifier la requête présentée par la compagnie CDM Construction pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur (règlements 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire ainsi que les rues de type rural dans le projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme CIMA+;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Qualitas Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit ou héritiers légaux cèdent à la Ville, à titre gratuit, les rues ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans ces phases du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat des rues faisant l'objet de la présente, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publication des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à la construction d'un fossé de drainage jusqu'à concurrence de 8 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 8 000 \$, seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
Fonds de roulement	8 000 \$	Quote-part - Fossé de drainage - Projet Domaine Chambord

Le trésorier est également autorisé à puiser à même le fonds de roulement un montant de 8 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-1316

**SOUMISSION 2003 SP 083 - 9166-8681 QUÉBEC INC. - FOURRIÈRE MUNICIPALE DES SECTEURS DE BUCKINGHAM ET DE MASSON-ANGERS - SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-1585 en date du 5 novembre 2003, adjugeait un contrat à la firme Centre Auto Masson (166531 Canada inc.) pour le remorquage et la gestion de fourrière municipale pour les secteurs de Buckingham et de Masson-Angers;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-1836 en date du 10 décembre 2003, a également accepté de désigner Centre Auto Masson (166531 Canada inc.) comme fourrière sur le territoire de la ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Centre Auto Masson (166531 Canada inc.) a transmis, en date du 26 juin 2007, une lettre informant la Ville qu'elle était en processus de vendre le fonds de commerce remorquage Centre auto Masson à la firme 9166-8681 Québec inc. et que la fourrière demeurera à la même localisation;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Centre Auto Masson (166531 Canada inc.) a transmis en date du 27 août 2007, une lettre informant la Ville que la vente du fonds de commerce cité au paragraphe précédent a été conclue;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme 9166-8681 Québec inc. s'engage à respecter l'ensemble des exigences de l'appel d'offres initial (2003 SP 083);

**CONSIDÉRANT QU'**avec la vente du fonds de commerce, la firme 9166-8681 Québec inc. devra s'inscrire aux fichiers de la Société de l'assurance automobile du Québec suite à cette vente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

**CONSIDÉRANT QUE** ces dispositions du *Code de la sécurité routière* sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 1997;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde de véhicules saisis :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- désigne la firme 9166-8681 Québec inc. opérant une fourrière située au 12, chemin Montréal Est, Gatineau, Québec, J8M 1B6, représentée par madame Jocelyne Crête, comme fourrière d'autos sur le territoire de la ville de Gatineau;
- demande l'inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec.

La firme 9166-8681 Québec inc. devra se conformer aux normes et aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec.

La Ville de Gatineau se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

Adoptée

CE-2007-1317

**SUBVENTION DE 575 \$ - ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DU VIEUX-GATINEAU - 22 SEPTEMBRE 2007 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 575 \$ à l'ordre de l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau à l'attention de madame Hélène Desgranges, coordonnatrice, 266, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K4 à titre de subvention pour la course de boîtes à savon qui aura lieu le 22 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier subventions
11406-972	25 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1318

**SUBVENTION DE 2 000 \$ - SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - PETITS DÉJEUNERS – 11 OCTOBRE 2007 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de la Soupière de l'Amitié, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8 à titre de subvention pour les Petits déjeuners qui aura lieu le 11 octobre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	200 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions
11413-972	490 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright–Parc-de-la-Montagne subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11402-972	110 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1319**      **SUBVENTION 200 \$ - FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER ET CENTRE D'ACCUEIL DE PAPINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation du Centre hospitalier et Centre d'accueil de Papineau, à l'attention de monsieur Michel Parent, président, 500, rue Bélanger, Gatineau, Québec, J8L 2M4 à titre de subvention dans le cadre de leur campagne annuelle 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1320**      **SUBVENTION DE 100 \$ - MAISON DE LA FAMILLE VALLÉE-DE-LA-LIÈVRE - 14 SEPTEMBRE 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Maison de la famille Vallée-de-la-Lièvre à l'attention de madame Chantal Courchaine, 321, avenue de Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2G4 à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 14 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1321**      **SUBVENTION DE 200 \$ - BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA (OUTAOUAIS) - « ÇA MARCHÉ » - 16 SEPTEMBRE 2007 - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Bureau régional d'action sida (Outaouais) à l'attention de monsieur Raymond Lavigne, 109, rue Wright, bureau 003, Gatineau, Québec, J8X 2G7 à titre de subvention pour l'activité « Ça marche » qui aura lieu le 16 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétréau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1322**      **SUBVENTION DE 100 \$ - BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA (OUTAOUAIS) - « ÇA MARCHE » - 16 SEPTEMBRE 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Bureau régional d'action sida (Outaouais) à l'attention de monsieur Réjean Piché, 109, rue Wright, bureau 003, Gatineau, Québec, J8X 2G7 à titre de subvention pour l'activité « Ça marche » qui aura lieu le 16 septembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1323**      **PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À LA FORMATION « CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE » DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - MONTRÉAL - 20 SEPTEMBRE 2007 - 900 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier à participer à la formation « Cap sur le développement durable » de l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu le 20 septembre 2007, à Montréal.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 233,61 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 900 \$ incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11100-311-30015	900 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1324**      **SUBVENTION DE 1 500 \$ - CLUB D'ÂGE D'OR « LES JOYEUX COPAINS » - CABINET DU MAIRE ET DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - MARC BUREAU ET PATRICE MARTIN**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre du Club d'âge d'or « Les joyeux copains » à l'attention de madame Hélène Ricard, présidente, 49, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 5R6 dans le cadre des activités annuelles du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	500 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11405-972	1 000 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1325

**SOUSSION 2007 SP 041 - PAVAGE INTER CITÉ - 130247 CANADA INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DU CHEMIN DES ÉRABLES ET DE LA RUE DU SOMMELIER - SERVICE D'INGÉNIERIE - 193 642,64 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Pavage Inter Cité – 130247 Canada inc., 485, rue Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4 pour les travaux de réaménagement de l'intersection du chemin des Érables et de la rue du Sommelier, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 193 642,64 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 août 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30332-007-55267	183 446,45 \$	Réaménagement routier - Intersection des Érables/du Sommelier
04-13493	10 196,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30332-002	23 446,45 \$		Réaménagement routier - Mur rue Eddy
06-30332-007		23 446,45 \$	Réaménagement routier - Intersection des Érables/du Sommelier

Un certificat du trésorier a été émis le 11 septembre 2007.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le conseiller Richard Côté quitte son siège.**

CE-2007-1326\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES FINANCES, DIVISION DE L'APPROVISIONNEMENT, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la retraite de madame Nicole Pichette, le poste de commis administratif (poste numéro FIN-BLC-004) à la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** pour les besoins du service, il y a lieu d'abolir ce poste et de créer un poste de préposé au surplus d'actifs et au magasin :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle de la Division de l'approvisionnement du Service des finances du Module de l'administration et des finances :

**Abolition d'un poste syndiqué :**

- commis administratif (FIN-BLC-004), classe 3 de l'échelle salariale des cols blancs.

**Création d'un poste syndiqué :**

- préposé au surplus d'actifs et au magasin (FIN-BLC-070), classe 4 de l'échelle salariale des cols blancs.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-1327

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME LISE CHARETTE AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SECTION HABITATION, MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II, Section habitation (poste numéro URB-BLC-021 au plan d'effectifs) au Module de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Lise Charette au poste de secrétaire II, Section habitation au Module de l'urbanisme et du développement durable.

Madame Lise Charette est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Charette sera celui de la classe 5, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-112 – Programmes et projets de développement – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1328

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MARC PHANEUF AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - INSPECTION, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division - inspection au Service d'évaluation et des transactions immobilières, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Marc Phaneuf au poste de chef de division - inspection au Service d'évaluation et des transactions immobilières.

Monsieur Marc Phaneuf est assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Phaneuf sera celui de la classe 4, échelon 7, selon la politique salariale et recueil des conditions de travail des cadres.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-15100-115 – Service d'évaluation et des transactions immobilières – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1329

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR YESS GACEM AU POSTE DE CHEF DE DIVISION - PROGRAMMES, SPORTS ET PLEIN AIR - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chef de division, Programmes sports et plein air au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Yess Gacem au poste de chef de division, Programmes sports et plein air au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Monsieur Yess Gacem sera assujéti à une période d'essai de 12 mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Gacem sera celui de la classe 4, échelon 6, selon la politique salariale et le recueil des conditions de travail des cadres.

La permanence sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71010-115 – Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le conseiller Richard Côté reprend son siège.****CE-2007-1330 MESURE DISCIPLINAIRE EMPLOYÉ 103918****CONSIDÉRANT QU'**une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;**CONSIDÉRANT QUE** cette enquête a démontré que le comportement et l'attitude de l'employé 103918 lors des événements du 19 et 20 juin 2007 étaient inacceptables;**CONSIDÉRANT** l'analyse du dossier et la démarche convenue pour redresser la situation :**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité entérine la mesure disciplinaire de 10 jours sans traitement à l'employé 103918. Les dates de la suspension seront déterminées par le Service des ressources humaines.

Adoptée

**CE-2007-1331 CONTRAT DE SERVICES - FIRME ODOTECH INC.****CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit tenter une poursuite judiciaire contre les compagnies Bodycote Essais de matériaux Canada inc., Mésar Environair inc., Axor Experts Conseils inc., Norclair inc. et AXA Assurances inc.;**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit obtenir les rapports d'experts requis dans le cadre de cette poursuite judiciaire;**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'octroyer un contrat de services à la firme Odotech inc. afin de bénéficier de leur expertise en vue de la préparation de ce dossier;**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 573.3.02 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville est exemptée du processus de soumission compte tenu que l'octroi de ces contrats est rendu nécessaire suite à un recours devant un tribunal :**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité octroie un contrat de services à la firme Odotech inc., 3333 chemin Queen-Mary, suite 301, Montréal, Québec, H3V 1A2 pour un montant total approximatif de 60 000 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
2200-411-55264	56 840,72 \$	Affaires juridiques - Serv. prof. et génie
04-13493	3 159,28 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

CE-2007-1332

**MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES - TOUR DE LAVAGE PAR ABSORPTION - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - NORCLAIR INC., MESAR/ENVIRONAIR INC., AXOR EXPERTS-CONSEILS INC., BODYCOTE GROUPE D'ESSAIS ET AXA ASSURANCES INC.**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1154 en date du 6 juillet 2005, octroyait le mandat de l'installation d'une tour de lavage par absorption des biogaz à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau à la firme Norclair inc., et ce, pour un montant de 425 385,46 \$ à la suite de l'appel d'offres numéro 2005 SP 016;

**CONSIDÉRANT QUE** le 25 janvier 2007, à la suite de la mise en opération de la tour, des fuites d'eau furent notées sur la conduite de 200 mm de diamètre en acier inoxydable à la sortie de cette tour et qu'elle est à l'arrêt depuis cet événement;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Bodycote Essais de matériaux Canada inc. a effectué la caractérisation du biogaz à la suite d'un échantillonnage dans son rapport du mois de mars 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Axor experts-conseils inc. a rédigé les clauses techniques particulières, mécanique de procédé et instrumentation et contrôle, émises en mars 2005 et utilisées pour le document de l'appel d'offres 2005 SP 016;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont été complétés par l'entrepreneur général Norclair inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en opération de la tour de lavage s'est effectuée sous la responsabilité de la firme Mesar/Environair inc., fournisseur de l'équipement et du procédé;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme AXA assurances inc. est la caution d'exécution de l'entrepreneur Norclair inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement a envoyé les 1<sup>er</sup> et 14 février 2007 des lettres aux firmes Norclair inc. et Mesar/Environair inc., les enjoignant de réparer la conduite perforée et de rendre opérationnelle la tour de lavage des biogaz par absorption;

**CONSIDÉRANT QUE** les avocats Beaudry, Bertrand ont envoyé le 22 février 2007 une lettre de mise en demeure en regard de cette tour;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau et les avocats Beaudry, Bertrand pour que soit entrepris tout recours judiciaire requis afin d'obtenir réparation pour le préjudice et les dommages causés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques de la Ville de Gatineau et la firme d'avocats Beaudry, Bertrand pour entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires contre les firmes Bodycote Essais de matériaux Canada inc. et/ou Axor experts-conseils inc. et/ou Norclair inc. et/ou Mesar/Environair inc. et/ou AXA assurances inc. afin d'obtenir réparation pour le préjudice et les dommages causés par l'arrêt de la tour de lavage des biogaz par absorption.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-12200-412 – Affaires juridiques – Services juridiques.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 septembre 2007.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif